



Consignes de sécurité du tir à l'arc en plein air durant la pandémie de COVID-19

Ces recommandations ont été émises par le Comité médical et des Sciences du Sport (WORLD ARCHERY EXECUTIVE BOARD) à la demande de la commission exécutive dans le but d'aider les fédérations nationales. L'exécution dépendra de la situation réelle dans le pays concerné. WORLD ARCHERY EXECUTIVE BOARD encourage chaque fédération nationale à publier ses propres recommandations en tenant compte de ce document et des directives nationales/régionales.

Les membres du comité qui ont participé à l'élaboration de ce document : Dr Martin Bauer (président), Dr Carlos Hermes (vice-président), Dr Anne Smith, Dr Fiametta Scarzella, Dr Meriem Hamrouche.

Situation actuelle

Nous traversons une période sans précédent. Nous sommes confrontés à la pandémie d'un nouveau virus potentiellement mortel pour lequel il n'existe pas encore de traitement ou de vaccin efficace. Nous ignorons pendant combien de temps encore ce virus constituera un danger pour notre santé. C'est pourquoi nous devons prendre des mesures afin de pouvoir pratiquer le tir à l'arc en toute sécurité.

Suite à la crise sanitaire mondiale liée au COVID-19, il est primordial d'instaurer des règles de sécurité pour protéger les archers et la famille du tir à l'arc en toute circonstance : entraînement, compétition ou loisir.

Au vu des différents règlements nationaux et régionaux, des réglementations d'ordre sanitaires variant d'un pays à l'autre doivent être respectées, le Comité médical et des Sciences du Sport (WORLD ARCHERY) a défini des règles de sécurité afin d'assurer la protection optimale de la santé et de la sécurité de la famille du tir à l'arc en tant que priorité.

Le besoin de mesures de protection

Le COVID-19 est un virus qui se transmet d'une personne à l'autre par des gouttelettes respiratoires lorsqu'une personne respire, parle, tousse ou éternue. Ces gouttelettes sont, ensuite, inhalées par une personne proche provoquant une infection.

Des études montrent que les personnes ne présentant aucun symptôme peuvent également transmettre le virus et ce, de la même manière que celle décrite ci-dessus. Comme les personnes asymptomatiques ne pensent pas être infectées, elles ne prennent souvent pas les précautions adéquates comme elles le feraient si elles étaient malades. Cette situation contribue à la circulation du virus dans les populations.

Les recommandations de World Archery

Ces recommandations s'adressent aux para archers et aux archers valides ainsi qu'à toute personne utilisant les infrastructures. Toutes les réglementations sanitaires nationales et régionales doivent être respectées.

Se laver les mains et laver son matériel

- Tous les archers doivent se désinfecter les mains ou se les laver avec du savon et de l'eau pendant minimum 20 secondes lors de leur arrivée et de leur départ du terrain d'entraînement afin de minimiser la contamination et donc de diminuer le risque d'infection de congénères. Lorsque vous vous lavez les mains, séchez-les avec des serviettes à usage unique que vous pouvez jeter à la poubelle après utilisation. Chaque club devrait fournir du désinfectant, de quoi se laver les mains, des serviettes en papier jetable à usage unique, des poubelles pour les jeter ou exiger que chaque sportif apporte leur propre désinfectant et leurs serviettes jetables personnelles.
- Tout le matériel (arc, flèches, carquois, etc.) doit être nettoyé et désinfecté (veuillez suivre les recommandations locales) avant et après utilisation.

Distanciation sociale

- Chaque personne doit tenir ses distances vis-à-vis des autres d'environ deux mètres afin d'éviter d'inhaler les gouttelettes qui tombent sur le sol. Ceci est particulièrement important pour les personnes souffrant de problème de santé tels que le diabète, l'asthme, l'hypertension ou qui sont âgées de 65 ans ou plus. Ces personnes à risque sont vulnérables aux complications du COVID-19.

- Veuillez suivre les règles de distanciation sociale
- Tout le personnel est sujet à ces règles de distanciation sociale. Les entraîneurs doivent respecter la distanciation sociale. Ils peuvent approcher les athlètes à la seule condition qu'il y ait un problème de santé ou de sécurité. Ils doivent porter un masque et prendre les précautions nécessaires concernant la désinfection des mains.
- Cibles sur le terrain : les cibles doivent être espacées d'au moins deux mètres. Chaque archer doit utiliser une cible particulière. Si les cibles sont situées à moins de deux mètres les unes des autres, alors une cible sur deux devra être utilisée afin de garantir le respect des distanciations sociales.

Occupation du terrain de jeu et d'entraînement

- Chaque archer doit utiliser son propre blason sur la cible qu'il utilise. Dès qu'il a terminé de tirer, il doit l'enlever et le jeter. Seul l'archer qui tire les flèches a le droit d'aller les rechercher. En ce qui concerne les para archers qui ne peuvent pas retirer leurs propres flèches seul, une autre personne peut aller les rechercher mais elle doit porter des gants et un masque.
- Les archers et leur aidant doivent pouvoir entrer et sortir des terrains de manière unidirectionnelle afin d'éviter de croiser le chemin d'autres sportifs.
- Le nombre maximum d'athlètes et de personnel présents dans même périmètre sera défini par les directives locales/régionales et les réglementations sanitaires nationales.

Organisation des entraînements et des compétitions

- Afin de respecter les distanciations et les réglementations, un système de réservation/enregistrement doit être mis en place de telle sorte que les plages horaires des archers soient décalées. Le but étant d'éviter qu'il y ait trop de monde sur le terrain à un moment donné.
- Les archers et toute autre personne doivent remplir, à leur arrivée et au départ, un registre reprenant le jour et l'heure de leur présence. Ce système permettra de retrouver la trace des contacts en cas d'infection.
- Les cafétérias, vestiaires et autres lieux de partage restent fermés sans l'autorisation des autorités de la santé.
- En ce qui concerne la compétition, les autorités publiques de la Santé doivent se prononcer sur la date de reprise. Il est conseillé de prendre part à des compétitions en ligne ou par courriel pour rester actif. On peut trouver des exemples de ces concours sur les médias sociaux propres au tir à l'arc.

Soyez prudents et respectez les autres

- Vous êtes un archer ou aidant et vous ressentez des signes de fièvre, de toux, d'essoufflement, de douleurs musculaires, de fatigue inexplicable ? Restez chez vous ! Pas d'activité en plein air !
- Utilisez toujours votre propre matériel, n'empruntez aucun matériel mis à votre disposition par le club sportif. Il ne devrait pas en proposer...
- Les membres d'une famille vivant sous le même toit ne devraient utiliser qu'une seule voiture pour se rendre au terrain.



- Si vous éternuez, veuillez à le faire dans votre coude ou d'utiliser un mouchoir en papier jetable. Il en va de même si vous devez vous moucher.
- Si vous prenez des médicaments pour quelque chose, assurez-vous de continuer.
- Continuez d'appliquer les gestes barrières (distanciation, lavage de mains, désinfection) où que vous soyez.